

## Travaux d'extension/restructuration des Commissariats Centraux de Police de LA TSIÉMÉ (LOT 1) et de DJOUÉ (LOT 2) EN République du Congo, Brazzaville.

Travaux

### REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR LES ENTREPRISES

**PROJET N° : NDICI-AFRICA/2022/438-737**

**MARCHÉ N° : COG1018PROFPO - CO - 05022025 - TRAVAUX TSIEMÉ ET DJOUÉ**

**INTITULE DU MARCHÉ : TRAVAUX D'EXTENSION/RESTRUCTURATION DES COMMISSARIATS CENTRAUX DE POLICE DE LA TSIÉMÉ (LOT 1) ET DE DJOUÉ (LOT 2) EN RÉPUBLIQUE DU CONGO, BRAZZAVILLE.**

DÉBUT DE DÉPÔT

DATE LIMITE DE RÉPONSE

BUDGET DU MARCHÉ

DURÉE DU PROJET

3 Mois

#### 1. questions ADMINISTRATIVES

1.1 Concernant les exigences relatives à la capacité économique et financière dans les formulaires de soumission, il est demandé de fournir une attestation de crédit. La convention de découvert d'entreprise serait-elle considérée comme équivalente ?

**Réponse :**

La convention de découvert ne constitue pas une preuve de solvabilité de l'entreprise et ne sera donc pas acceptée.

En revanche, une attestation de crédit, délivrée par un établissement financier, confirme qu'une entreprise dispose d'une ligne de crédit ou d'une capacité de financement pour un montant déterminé. Ce document atteste ainsi de la solidité financière et de la solvabilité de l'entreprise à un instant donné.

1.2 Étant donné que nous soumissionnons pour les deux lots, serait-il possible de soumettre un seul ensemble d'offres intégrées ?

**Réponse :**

Il n'est pas possible de soumettre un seul ensemble d'offres intégrées pour les deux lots. Chaque lot doit être présenté de manière séparée, conformément aux instructions spécifiées dans le DAO.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) à

### Zone d'intervention

#### Afrique



chaque lot. Les offres partielles ne seront en aucun cas prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un marché global portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.

Les soumissionnaires ont la possibilité d'inclure dans leurs offres un rabais global, applicable en cas d'attribution d'un ou des deux lots pour lesquels ils soumettent une offre. Ce rabais doit être précisé dans la fiche financière.

**Par exemple, en cas d'attribution des deux lots, une réduction de X % sera appliquée sur le prix global des deux lots.**

L'attribution du marché se fera lot par lot, mais CIVIPOL pourra choisir la solution globale la plus avantageuse, en tenant compte des rabais consentis.

1.3 Dans le cadre de notre réponse est ce que nous devons séparer les plis en fonction des lots ou nous pouvons répondre sur les deux lots en un seul plis ?

**Réponse :**

Il est possible de soumettre une candidature pour plusieurs lots, mais chaque offre doit être présentée de manière distincte (plis séparé) afin de garantir une évaluation indépendante de chaque lot.

**En cas de candidature pour les deux lots, l'enveloppe principale doit contenir trois sous-enveloppes scellées et distinctes, portant les mentions suivantes :**

« **Enveloppe 1 - Documents administratifs/Candidature et annexes correspondantes** »

« **Enveloppe 2 - Offre technique et financière et ses éventuelles annexes - Lot 1** »

« **Enveloppe 3 - Offre technique et financière et ses éventuelles annexes - Lot 2** »

Cette séparation permet d'optimiser les chances d'attribution, en laissant la possibilité de remporter un seul lot ou les deux, selon l'évaluation des offres.

## 2. QUESTIONS TECHNIQUES POUR LE SITE DU COMMISSARIAT DU DJOUE (LOT 2) :

2.1 Pendant la visite du site, nous avons constaté que le groupe électrogène est en cours d'installation. En revanche, l'article 4.9.2 du CCTP et DQE ne mentionne pas les dispositifs de commutation entre deux alimentations. Faut-il envisager d'ajouter les items supplémentaires dans le DQE ?

**Réponse :**

Un GE a été installé par les services de police.

Ce GE doit secourir les 3 bureaux de « l'identité civile » situé dans l'extension du bâtiment « entrée ».

**Il est demandé à l'entreprise de raccorder ces 3 bureaux à partir du GE**

**L'entreprise rajoutera au BPU et à la DPGF la ligne correspondante.**

2.2 L'article 4.10.2 du CCTP mentionne les alarmes, les contrôles d'accès, les commutateurs téléphoniques, et les répéteurs. Le DQE ne mentionne que les prises RJ45. Faut-il envisager d'ajouter les items supplémentaires dans le DQE ?

**Réponse :**

NON

2.3 Les équipements indiqués dans l'article 4.10.3 du CCTP font partie du système de défense incendie alors que les éléments du 2.7.2.2.1, 2.7.2.2.2, et 2.7.2.2.3 au Bordereau de prix font partie de l'Alarme & Vidéo surveillance. Cela de se correspond pas. Veuillez confirmer le fonctionnement.

**Réponse :**

Dans le CCTP ; l'article 4.10.3 traite des alarmes. Ce sont les mêmes éléments traités dans le BPU sous la numérotation 2.7.2.2.1, 2.7.2.2.2, et 2.7.2.2.3.

2.4 L'élément 2.7.3 du Bordereau de prix unitaire mentionne l'UPS. Selon le plan électrique, l'UPS sera installé dans le bâtiment principal, mais le DQE du Bâtiment principal ne le mentionne pas.

**Réponse :**

L'UPS sera installé dans le local technique du bâtiment principal.

Les batteries de secours d'une autonomie de 10 heures, sont raccordées à des onduleurs mentionnés dans le document 01-001 Présentation - -Phase 5, page 23.

**L'entreprise rajoutera à la DPGF la ligne du BPU correspondante.**

2.5 L'élément 2.7.3 du Bordereau de prix évoque un régulateur 10KVA. Puisque l'UPS a déjà une fonction de régulateur. Faut-il envisager de le supprimer ?

**Réponse :**

NON, le régulateur est un des composants de l'UPS.

2.6 Les éléments 2.12 du Bordereau de prix unitaire mentionnent des fosses septiques et des puisards. L'article 4.13.3.2 du CCTP évoque également des fosses septiques pour traiter les eaux usées. Cependant, le DQE Assainissement & Aménagement ne les mentionne pas. Faut-il rajouter ces travaux dans le DQE?

**Réponse :**

Le BPU mentionne la construction d'une nouvelle fosse septique et d'un puisard. Cette fosse septique et le puisard devront être mentionnés dans la DPGF et BPU.

2.7 L'élément 2.6.5.8 du Bordereau de prix unitaire et DQE mentionne les pommes de douche, mais le Bordereau de prix, DQE et CCTP ne mentionnent pas de chauffe-eau. Faut-il ajouter le chauffe-eau ?

**Réponse :**

NON, il n'y a pas de chauffe-eau à installer.

2.8 L'élément 2.7.4.4 du Bordereau de prix unitaire et DQE mentionne l'éclairage extérieur LED avec panneau solaire. Le poteau de lampadaire est nécessaire pour l'éclairage ?

**Réponse :**

L'éclairage extérieur sera directement fixé au mur d'enceinte.

2.9 L'élément 2.7.2.2.4 du Bordereau de prix unitaire mentionne des caméras, mais le DQE et les plans ne précisent pas emplacement d'installation ni quantité.

**Réponse :**

**Dans le document 01-001 Présentation - -Phase 5, page 23, il est mentionné la mise en place d'une vidéo surveillance des 4 nouvelles salles de garde à vue.**

Il est précisé également que les caméras de surveillance des cellules de garde à vue étant dans une zone critique, elles seraient secourues (onduleur et batteries).

Les caméras seront positionnées en face de chaque cellule de garde à vue.

Le report des informations se fera dans le bureau de l'officier de permanence jouxtant les cellules.

**L'entreprise rajoutera à la DPGF et au BPU la ligne correspondante.**

2.10 Où se situe le patio au niveau de la guérite Mirador ?

**Réponse :**

Il n'y a pas de patio au niveau de la guérite-mirador

2.11 Les grilles concernent uniquement les nouvelles fenêtres et portes au RDC et à l'étage au niveau de la guérite Mirador ?

**Réponse :**

Les grilles concernent toutes les fenêtres et portes du RDC.

2.12 Toutes les nouvelles portes extérieures seront pleines métalliques ?

**Réponse :**

Document 01-001 Présentation, page 21, il est noté que les entrées sécurisées sont des portes en acier.

2.13 Le remblai que vous allez mettre au niveau des nouveaux bâtiments respectent ils les recommandations du géotechnicien.

**Réponse :**

OUI

2.14 Le muret sur le pourtour à l'étage est-il en briques ou métalliques ?

**Réponse :**

Document 01-001 Présentation, page 29, on voit que le pourtour est « plein ».

2.15 Les garde-corps de l'escalier sont-ils métalliques ou en baie vitrée ?

**Réponse :**

Les garde-corps de l'escalier seront « Métalliques ».

2.16 Faut-il remplacer les grilles de toutes les portes et fenêtres du bâtiment principal et locaux PJ ?

**Réponse :**

NON, pas toutes les portes et fenêtres, seules les nouvelles ouvertures seront équipées de nouvelles grilles.

2.17 Faut-il remplacer toutes les portes en bois du bâtiment principal ?

**Réponse :**

Document 01-001 Présentation, page 22, Phase 3 / Réhabilitation des toitures et aménagements intérieurs, il est noté : « Remplacement de toutes les portes et fenêtres dans l'ensemble des locaux du bâtiment principal (sur les deux niveaux) et le bâtiment de la PJ. ».

2.18 Le métré des menuiseries métalliques, bois et alu du bâtiment principal ne se rapprochent pas au vôtre.

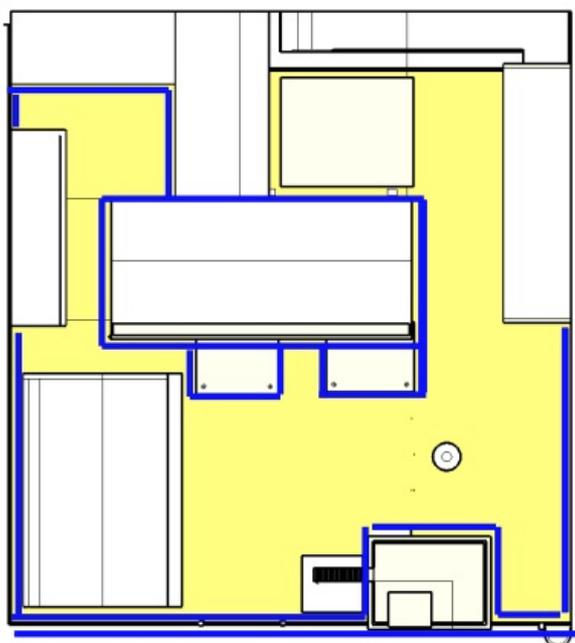
**Réponse :**

Le marché est un marché global et forfaitaire. L'entreprise s'engage à réaliser toutes les prestations décrites dans le CCTP. L'entreprise, après vérification des métrés peut faire une décomposition, mais, la seule chose contractuelle sera le montant total de l'acte d'engagement du prix global et forfaitaire hors taxes.

2.19 Est-ce que la peinture du mur de clôture concerne les deux faces et toutes les façades des murs existants ?

**Réponse :**

OUI, conformément au plan ci-dessous.



- Lors des visites au DJOUE :

2.20 Une précision sur les toitures relative à la surface annoncée de 738m<sup>2</sup> a été demandée.

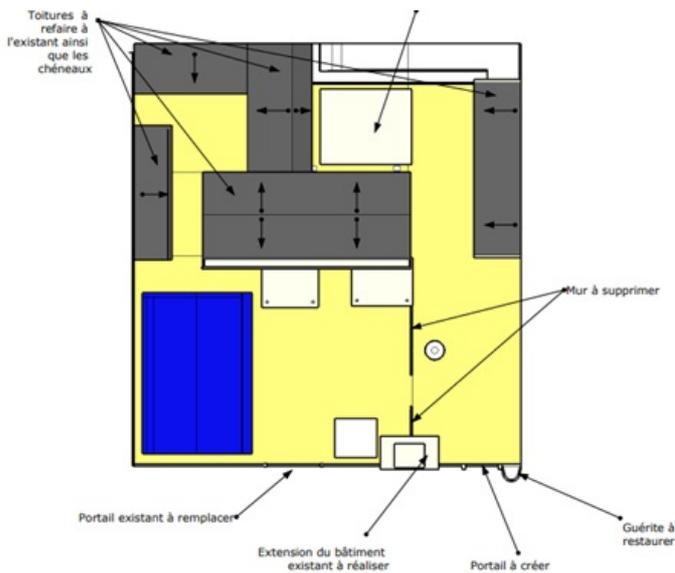
**Réponse :**

Document 01-001 Présentation Phase 3, page 22, il est mentionné :

**TOITURES :**

Réhabilitation des toitures et aménagements intérieurs • Réfection des toitures identifiées sur le plan en gris, représentant environ 738 m<sup>2</sup> de bac acier, afin de remédier aux multiples fuites. Des réparations ciblées des boiseries de charpente seront également effectuées pour les sections trop vétustes

**La couverture du bâtiment CDUI est en bac acier, et fait partie des couvertures à changer, conformément au plan ci-dessous**



### 3. QUESTIONS TECHNIQUES Pour le site du Commissariat de LA TSIEME (LOT 1)

3.1 Pendant la visite du site, nous avons constaté que le groupe électrogène est en cours d'installation. En revanche, l'article 4.9.2 du CCTP et DQE ne mentionne pas les dispositifs de commutation entre deux alimentations. Faut-il envisager d'ajouter les items supplémentaires dans le DQE ?

**Réponse :**

Il n'y a pas de GE à la Tsiémé. (C'est au Déjoué qu'il y avait une installation de GE pendant la visite).

3.2 L'article 4.10.2 du CCTP mentionne les alarmes, les contrôles d'accès, les commutateurs téléphoniques, et les répéteurs. Le DQE ne mentionne que les prises RJ45. Faut-il envisager d'ajouter les items supplémentaires dans le DQE ?

**Réponse :**

NON, au CCTP les alarmes sont décrites au paragraphe 4.9.3

3.3 Les équipements indiqués dans l'article 4.10.3 du CCTP font partie du système de défense incendie alors que les éléments du 2.7.2.2.1, 2.7.2.2.2, et 2.7.2.2.3 au Bordereau de prix font partie de l'Alarme & Vidéo surveillance. Cela de se correspond pas. Veuillez confirmer le fonctionnement.

**Réponse :**

Dans le CCTP ; l'article 4.9.3 traite des alarmes et 4.9.4 traite de la vidéo surveillance. Ce sont les mêmes éléments traités dans le BPU sous la numérotation 2.7.2.2.1, 2.7.2.2.2, et 2.7.2.2.3.

3.4 L'élément 2.7.3 du Bordereau de prix unitaire mentionne l'UPS. Selon le plan électrique, l'UPS sera installé dans le bâtiment principal, mais le DQE du Bâtiment principal ne le mentionne pas.

**Réponse :**

L'UPS sera installé dans le local technique au niveau de l'extension des nouvelles GAV. Les batteries de secours d'une autonomie de 10 heures, sont raccordées à des onduleurs mentionnés dans le document 02-001 Présentation - -Phase 4, page 24.

**L'entreprise rajoutera à la DPGF la ligne du BPU correspondant.**

3.5 L'élément 2.7.3 du Bordereau de prix évoque un régulateur 10KVA. Puisque l'UPS a déjà une fonction de régulateur. Faut-il envisager de le supprimer ?

**Réponse :**

NON ; le régulateur est un des composants de l'UPS.

3.6 L'élément 2.6.5.8 du Bordereau de prix unitaire et DQE mentionne les pommes de douche, mais le Bordereau de prix, DQE et CCTP ne mentionnent pas de chauffe-eau. Faut-il ajouter le chauffe-eau ?

**Réponse :**

NON, il n'y a pas de chauffe-eau à installer.

3.7 L'élément 2.7.4.4 du Bordereau de prix unitaire et DQE mentionne l'éclairage extérieur LED avec panneau solaire. Le poteau de lampadaire est nécessaire pour l'éclairage ?

**Réponse :**

L'éclairage extérieur sera directement fixé au mur d'enceinte.

3.8 Les quantités ne nous conviennent pas (Guerite Mirador, extension du Bâtiment principal et guérite simple) ?

**Réponse :**

S'il s'agit des remblais il faut tenir compte du volume des fondations, en diminution.

3.9 Est-ce que le patio sera un couloir couvert de tôles translucides reliant les nouveaux garde-à-vue aux nouveaux locaux RG ?

**Réponse :**

Le patio est à ciel ouvert, en revanche, le couloir reliant les locaux de GAV aux locaux des RG est couvert.

3.10 Qu'en est-il de la zone poché en vert entre le bureau de l'officier de permanence et les locaux PJ ?

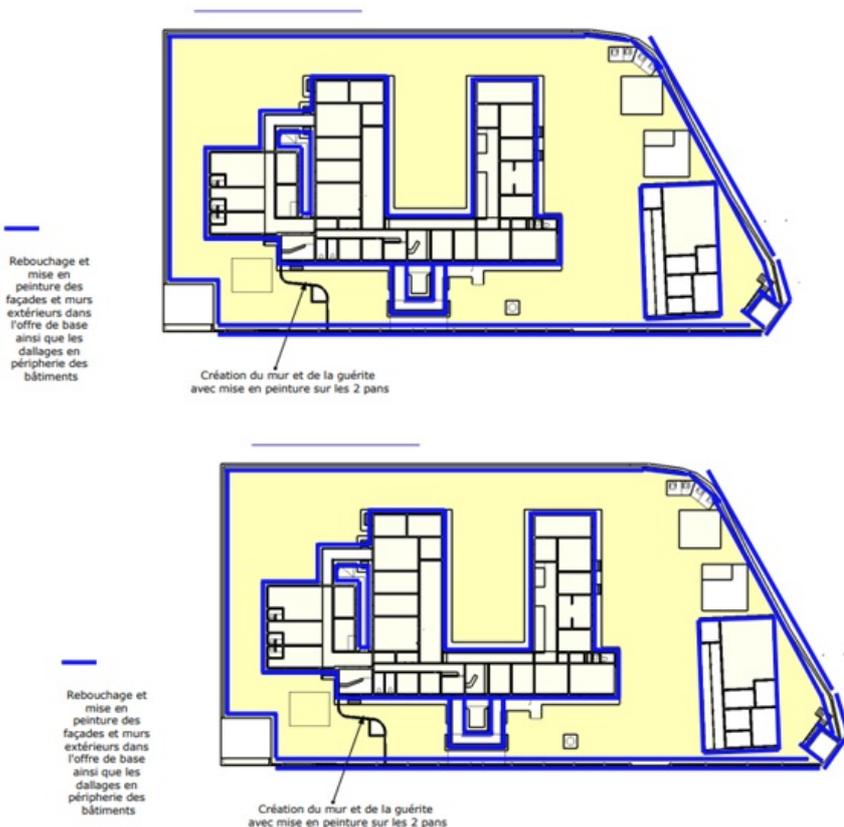
**Réponse :**

Cette zone est un patio à ciel ouvert apportant un éclairage naturel aux locaux donnant sur cet espace.

3.11 Est-ce que la peinture du mur de clôture concerne les deux faces et toutes les façades des murs existants y compris le nouveau mur ?

**Réponse :**

OUI, conformément au plan ci-dessous.



3.12 Le remblai que vous allez mettre au niveau des nouveaux bâtiments respectent ils les recommandations du géotechnicien.

et

3.13 Les quantités ne nous conviennent pas (Guérite Mirador, extension du Bâtiment principal et guérite simple)?

**Réponse :**

Le marché est un marché global et forfaitaire. L'entreprise s'engage à réaliser toutes les prestations décrites dans le CCTP. L'entreprise, après vérification des métrés peut faire une décomposition, mais, la seule chose contractuelle sera le montant total de l'acte d'engagement du prix global et forfaitaire hors taxes.

3.14 Porte à l'étage de la guérite mirador sera elle aussi métallique ?

**Réponse :**

Il n'y a pas de porte dans le mirador.

3.15 Nous n'avons pas retrouvé le quantitatif des interrupteurs à changer dans les nouvelles installations.

**Réponse :**

Dans le document 02-003 CCTP - 4.8 Courant Fort, page 14, il est mentionné au paragraphe 4.8.2 que « Les prix inclus » :  
- La fourniture et la mise en place des interrupteurs, simple ou double, simple allumage ou va et vient.  
Sur le plan 02-206 Plan des prises, figurent l'ensemble des prise et des interrupteurs, luminaires...  
L'entreprise rajoutera à la DPGF et au BPU la ligne correspondante.

3.16 Lors des visites à La TSIEME, il a été demandé.

**Une précision sur les travaux relatifs au bâtiment CDUI :**

**Réponse :**

Document 02-001 Présentation Phase 4, page 24 , il est mentionné en option :

- **Option 2 :** Remise en peinture et remplacement des carrelages et des faux plafonds de l'ensemble des locaux intérieurs du bâtiment annexe de la CDUI, comprenant la compagnie d'intervention

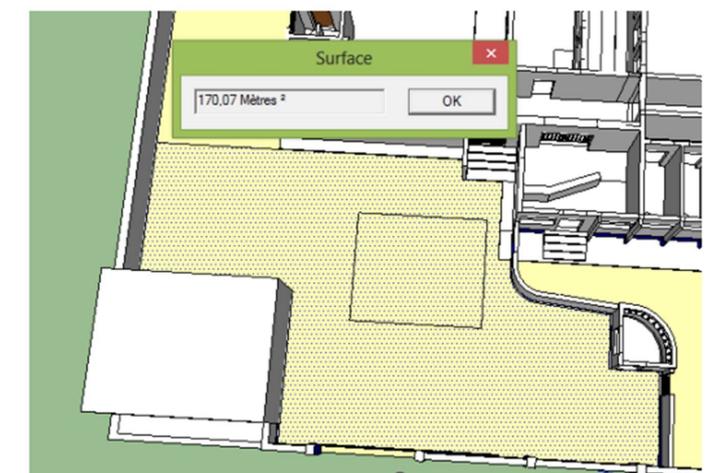
**Une précision sur les travaux relatifs au dallage devant la zone de sureté,**

**Réponse :**

Document 02-001 Présentation Phase 4, page 24 , il est mentionné en option :

- Option 3 : le dallage devant l'entrée de la zone de sureté devra être proposée en option. Cette surface est de 170 m<sup>2</sup>. Cf ci-dessous.

3.17 Au niveau du bâtiment de la CDUI, on constate des enduits sous face dalle, la couverture est une dalle ou des tôles ?



**Réponse :**

Document 02-001 Présentation Phase 3 , page 23 , il est mentionné :

Réaménagements et rénovations des structures existantes

> Reprise de la toiture du bâtiment principal (environ 540 m<sup>2</sup> de bac alu).

> Reprise de la toiture du bâtiment CDUI (environ 161 m<sup>2</sup> de bac alu).

**La couverture du bâtiment CDUI est en bac acier.**

3.18 Au niveau du bâtiment de la CDUI, on constate la quantité de la menuiserie alu des fenêtres est largement supérieur aux quantitatifs, est ce qu'on va créer d'autres fenêtre

**Réponse :**

**Le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment CDUI sont en option.**

Document 02-001 Présentation Phase 3, page 23 , il est mentionné :

> **Option 1** : remplacement des huisseries existantes et installation des portes et fenêtres manquantes du bâtiment annexe de la CDUI.

A faire figurer sur le BPU et DPGF.

3.19 Longueur des différents comptoir (Accueil zone de sureté, attente plaintes, zone de filtrage)

**Réponse :**

Filtrage, salle d'attente : 233 x 42 hauteur 120

Accueil public : 329 x 34 hauteur 120

3.20 Constat des nouvelles fenêtres au niveau de l'extension n'ont pas été pris en compte (local technique, locaux PJ où étaient les anciennes garde à vue), est ce une omission de votre part ?

**Réponse :**

Toutes les ouvertures figurent sur le plan 02-201

#### 4. QUESTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LES DEUX SITES DES COMMISSARIATS de DJOUE et la TSIEME

4.1 Les gouttières seront en alu ou en PVC ?

**Réponse :**

JOUE 01-003 CCTP et TSIEME 02-003 CCTP

§ 4.4.2 Couverture en bac Alu, il est mentionné : "Des descentes d'eau seront installées au niveau des noues "

Les descentes d'eau seront en PVC et à mentionner au BPU et DPGF.

4.2 Dans les spécifications techniques d'offre on nous parle de batteries pour le courant secourus ; Mais dans le DQE rien n'est inscrit à ce sujet. Quelle est la conduite à tenir ?

**Réponse :**

**Au DJOUE :**

Dans le document 01-001 Présentation - -Phase 5, page 23, il est mentionné la mise en place d'une vidéo surveillance des 4 nouvelles salles de garde à vue.

Il est précisé également que les caméras de surveillance des cellules de garde à vue étant dans une zone critique, elles seraient secourues (onduleur et batteries).

Les caméras seront positionnées en face de chaque cellule de garde à vue.

Le report des informations se fera dans le bureau de l'officier de permanence jouxtant les cellules.

L'entreprise rajoutera à la DPGF et au BPU la ligne correspondante.

**A La TSIEME :**

L'UPS sera installé dans le local technique au niveau de l'extension des nouvelles GAV.

Dans le document 02-001 Présentation - -Phase 4, page 24, il est mentionné la mise en place d'une vidéo surveillance.

Les batteries de secours d'une autonomie de 10 heures, sont raccordées à des onduleurs.